

**PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2013 A 19 HEURES EN MAIRIE**

Approbation du procès-verbal de la séance du 09.04.2013

Le procès-verbal de la séance du 09.04.2013 est approuvé à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance

Madame LUCCHINI est désignée comme secrétaire de séance.

1 Acquisition parcelles H N° 78 et H n° 79 – quartier les Aires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section H n° 78 et 79, d'une contenance totale de 432 m², afin d'y créer un jardin public et des aménagements de voirie, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toute pièce nécessaire à cette acquisition .

**2 Adhésion de la communauté de communes Ventoux
Sud au Syndicat d'électrification vauclusien**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion de la communauté de communes Ventoux Sud. Dans le cadre de la procédure prévue à l'article L 5211-18 du CGCT

3 Consultation pour l'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Madame DUMONTIER

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de participer à la consultation organisée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour l'assurance des risques statutaires du personnel communal (congés de maladie, maternité, accident de service,..).

**4 Indemnité représentative de logement instituteurs
2012**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuvé le montant de l'I.R.L de base, fixé à 2297.45 € par le Préfet pour l'année 2012.

5 Représentativité au sein du conseil communautaire - COTELUB

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité, la proposition de la COTELUB sur la nouvelle représentation des communes membres au conseil communautaire à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux. La commune de la Tour d'Aigues sera représentée par 4 délégués au conseil communautaire.

6 Modification du tableau théorique des effectifs du personnel

Rapporteur : Madame DUMONTIER

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la création d'un poste d'attaché principal, et de modifier en conséquence le tableau théorique des effectifs du personnel de la commune.

7 Acquisition terrains de voirie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'aménagement et de l'intégration dans la voirie communale du chemin de Rafinel, le conseil municipal a accepté à l'unanimité, d'acquérir pour l'euro symbolique, à M et Mme VAN HOUTTE la parcelle cadastrée section F n°1769, d'une contenance de 119 m², afin d'y créer un espace de retournement en partie haute du chemin et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, et toutes pièces nécessaires à cette acquisition.

8 Décisions modificatives budget primitif 2013 BUDGET PRINCIPAL - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits ci-après pour le budget primitif 2013 : budget principal – budget annexe camping municipal :

| BUDGET PRINCIPAL | DEPENSES Article | RECETTES Article |
|---|---------------------|---------------------|
| Section d'investissement | | |
| Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections | | 2432.00 € |
| C/28168 – fonction 01 | | - 90.00 € |
| C/28188 – fonction 01 | | |
| Opération N° 99983 – Voirie | | |
| Compte 2112 – fonction 822 | - 2342.00 € | |
| BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL | | |
| Section d'investissement | | |
| C/1068 – excédents de fonctionnement capitalisés | | 49560.15 € |
| C/001 – déficit d'investissement reporté | | |
| Section de fonctionnement | | |
| C/002 – excédent de fonctionnement reporté | 49 560.15 € | |
| C/6061 | 0.10 € | 0.10 € |

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

9 Demandes de subventions aux partenaires institutionnels pour les projets d'investissement en cours ou à venir

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide des partenaires institutionnels privés et publics pour la réalisation des opérations d'investissement prévues au budget communal, notamment pour l'acquisition des parcelles cadastrées section H n° 78 et 79, auprès du Conseil Régional PACA.

10 Convention N° 2 avec l'EPF – aménagement du quartier des Aires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, dans le prolongement de l'opération d'ensemble réalisée avec l'Etablissement Public Foncier de la région PACA, pour l'aménagement du quartier du parc, de conclure une convention opérationnelle avec cet établissement, pour la réalisation d'une deuxième opération sur la base d'un périmètre d'environ 2 hectares autour du site du silo quartier des Aires. Cette opération comprendrait un programme de logements et d'équipements publics. L'EPF PACA accompagnera la commune dans sa démarche de programmation et de mettre en place un périmètre de veille foncière. Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que toutes pièces se rapportant à cette convention.

Après quelques questions diverses, la séance est levée à 19 h 50.